

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019

DELIBERATION N°2019.00294

**PARTENARIAT COMMUNAUTES D'INNOVATION 2018-2020 - AVENANTS 2019 -
PARTENARIATS 2019-2020 FRENCH TECH ONE LYON SAINT-ETIENNE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 50

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Enzo VIVIANI

Pouvoir :

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECÙ EN PREFECTURE

Le 10 juillet 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190704-D20190029410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190710

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019

PARTENARIAT COMMUNAUTES D'INNOVATION 2018-2020 - AVENANTS 2019 - PARTENARIATS 2019-2020 FRENCH TECH ONE LYON SAINT-ETIENNE

Dans le cadre de la mise en œuvre des Communautés d'Innovation, Saint-Etienne Métropole a souhaité faire passer les acteurs d'un stade de coopération à un niveau de collaboration plus intégrée, dans une logique de plan d'actions communs entre pôle de compétitivité, clusters régionaux et réseaux locaux.

Dans ce contexte, Saint-Étienne Métropole a lancé en septembre 2017 un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de co-construire avec les acteurs les feuilles de route 2018-2020 de quatre Communautés d'Innovation : « Manufacture des Technologies du Futur », « Prévention, Sport et Santé », « Numérique » et « Design et Développement Durable » qui prévoient chacune :

- *l'animation locale de l'écosystème* pour assurer la diffusion de l'offre de services régionale et contribuer à l'animation économique et scientifique des Campus Santé et Innovations, Manufacture, Rond-Point/Fauriel...),
- *un processus d'accompagnement pour accélérer les projets innovants* de PME et de startups et capitaliser sur une mobilisation coordonnée des expertises scientifiques et industrielles disponibles sur le territoire ;
- *la promotion des savoir-faire locaux* dans le cadre de programmes coordonnés visant à accueillir des congrès à vocations économiques et industrielles et des colloques scientifiques de rang mondial, ainsi que des présences sur des salons à l'international et lors de la Biennale Internationale Design.

Pour l'année 2019, les communautés d'innovation intégreront dans leur positionnement d'une part la politique « filières d'excellence » de Saint-Etienne Métropole et d'autre part la place de Saint-Etienne Métropole au sein de la capitale French Tech One Lyon Saint-Etienne :

Politique filières d'excellence

Compte tenu des actions développées par les 4 communautés d'innovation depuis 2017, il semble aujourd'hui pertinent de repositionner ces 4 communautés au regard des éléments fortement différenciant du territoire tant au niveau du tissu industriel qu'au niveau des excellences scientifiques et technologiques. Ainsi, il ressort 2 filières d'excellences :

- Filière technologies pour l'industrie du futur,
- Filière santé.

Le numérique et le Design constituent des compétences fortes du territoire qui seront mobilisées au service de ces deux filières d'excellence.

Capitale French Tech One Lyon Saint Etienne

Lyon et Saint-Etienne ont mutualisé leurs forces pour devenir Capitale French Tech. La candidature commune à ce label vient d'être validée et agira sous la bannière « French Tech One Lyon-Saint-Etienne ». Les dispositifs induits se focaliseront sur les startups et les PME à potentiel de croissance et création d'emplois.

Saint-Etienne Métropole s'appuiera sur les communautés d'innovation et notamment sur la communauté Manufacture des Technologies du Futur pour développer des actions en lien avec la French Tech et en animer le volet « industrie ». Pour articuler l'action locale et métropolitaine, il est proposé qu'une subvention de 50 000 € soit attribuée à l'association French Tech One Lyon Saint-Etienne pour la création d'un poste d'animation sur Saint-Etienne.

En ce qui concerne l'activité propre à chaque communauté, les cahiers des charges seront les suivants :

- ***MANUFACTURE DES TECHNOLOGIES DU FUTUR :***
Les sujets traités concernent les procédés avancés de fabrication et leurs applications dans l'usine du futur. Le volet économique s'appuiera sur le pôle de compétitivité Viaméca (volets technologiques et innovation) et la grappe d'entreprises Mécaloire (volet animation des entreprises). Le volet valorisation sera assuré par le GIE Manutech (en lien avec l'offre de PULSALYS de l'Université de Lyon).
- ***PREVENTION, SPORT & SANTE :***
Les sujets traités concernent le développement de nouveaux textiles, matériaux et produits/services et leurs applications dans le domaine du sport, du « bien vieillir » et des implants. Le volet économique s'appuiera sur le Pôle des Technologies Médicales (sur lequel seront concentrés les moyens dans le cadre de ressources mutualisées avec PULSALYS et Lyon BIPOLE). Le volet valorisation sera assuré par les dispositifs de transfert disponible sur le campus santé et innovations (offre de maturation TEAM du Centre Ingénierie Santé de l'école des mines et PULSALYS de l'Université de Lyon et l'Institut universitaire régional de prévention et santé globale-PRESAGE).
- ***NUMERIQUE :***
Les sujets traités concernent les interfaces/logiciels et leurs applications dans le domaine de l'industrie du futur (mécanique, santé...) et des services (loisirs, plateforme web...). Le volet économique s'appuiera sur le pôle de compétitivité Minalogic (volets technologiques et innovation) et le cluster régional Digital League (volet développement commercial et gestion prévisionnelle des compétences). Le volet valorisation sera assuré par l'Université Jean Monnet (via Télécoms Saint-Etienne en lien avec l'offre de maturation TEAM de l'école des mines et PULSALYS de l'Université de Lyon).
- ***DESIGN ET DEVELOPPEMENT DURABLE :***
Les sujets traités concernent les méthodologies et processus d'innovation non technologique et leurs applications au sein des thématiques portées par les autres communautés (santé, procédés, numérique). Le volet économique s'appuiera sur la grappe d'entreprises Designers+ (ayant vocation à devenir un des opérateurs économiques de la Cité du design et partenaire privilégié de sa future filiale), le CIRIDD (expertise en nouveaux modèles économiques) et le Pôle écoconception et

management du cycle de vie (expertise en écoconception). Le volet valorisation sera assuré par l'EPCC Cité du design ESADSE.

Au titre de ces feuilles de route les subventions suivantes seront attribuées aux pôles de compétitivité, clusters et grappes d'entreprises :

Communautés d'innovation	Partenaires	Subventions 2019
Manufacture des Technologies du Futur	Viaméca	90 000 €
	Manutech	40 000 €
	Mécaloire	20 000 €
S/Total		150 000 €
<hr/>		
Prévention, Sport, Santé	Pôle des Technologies Médicales	150 000 €
S/Total		150 000 €
<hr/>		
Numérique	Digital League	62 500 €
	Minalogic	62 500 €
S/Total		125 000 €
<hr/>		
Design Développement Durable	Designers +	100 000 €
	CIRIDD	22 500 €
	Pôle écoconception	22 500 €
S/Total		145 000 €
<hr/>		
French Tech ONE Lyon Saint-Etienne		50 000 €
<hr/>		
Total		620 000 €

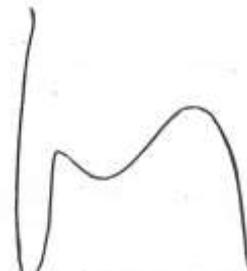
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **décide du soutien aux Communautés d'Innovation et sur les subventions afférentes au titre de l'année 2019 pour un montant de 620 000 € :**
 - **CI M.T.F. (Manufacture des Technologies du Futur)**
 - ✓ **ViaMéca : 90 000€, Dest. 65, INUM SUFLI,**
 - ✓ **Mécaloire : 20 000€, Dest. 65, INUM SUFLI,**
 - ✓ **Manutech : 40 000€, Dest. 65, INUM SUFLI,**
 - **CI PREVENTION, SPORT & SANTE**
 - ✓ **Pôle des Technologies Médicales : 150 000 €, Dest. 65, INUM SUFLI**
 - **CI NUMERIQUE**
 - ✓ **Digital League : 62 500€, INUM SUNUM,**
 - ✓ **Minalogic : 62 500€, INUM SUNUM,**

- **CI DESIGN & DEVELOPPEMENT DURABLE**
 - ✓ **Designers+ : 100 000€, Dest. 65, INUM SUFLI,**
 - ✓ **CIRIDD : 22 500€, Dest. 65, INUM SUFLI,**
 - ✓ **Pôle écoconception et management du cycle de vie : 22 500€, Dest. 65, INUM SUFLI,**
- **French Tech One : 50 000€, Dest. 65, INUM SUFLI,**
- **approuver le projet d'avenant type à la convention de partenariat triennale et attributive de subvention 2018-2020 concernant les communautés d'innovation et le projet de convention 2019-2020 type concernant French Tech One Lyon Saint-Etienne permettant le versement des subventions ;**
- **autoriser Monsieur Le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de ces affaires.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD